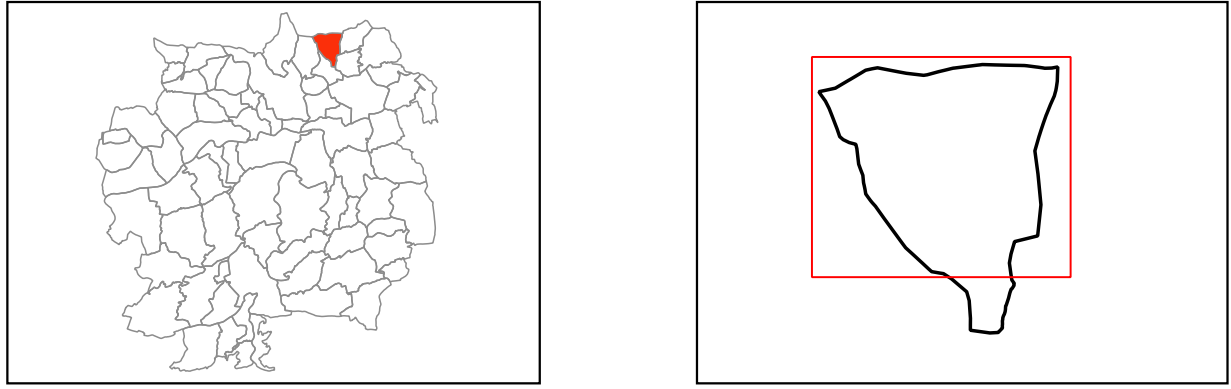


Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
Nord de la commune



27/01/2005	PLU Approuvé
30/01/2009	Révision simplifiée
21/02/2024	Modification simplifiée n°1

Vu pour être annexé
à la délibération du 21/02/2024
Le Maire,


Visa sous-préfecture
SOUS-PREFECTURE
23 FEV. 2024
MONTBELIARD

1 /2500



Agence
de Développement
et d'Urbanisme



Montbéliard
AGGLOMÉRATION

Fond cadastral mis à jour en 2023
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 12/02/2024

LEGENDE

- —

Limites de zones
- Zones urbaines

UA

Zone urbanisée dense à destination d'habitat correspondant approximativement au village d'origine

UE

Zone urbanisée à dominante d'habitat individuel de faible à moyenne densité

UEi1

Zone urbanisée à dominante d'habitat individuel de faible à moyenne densité soumise à un risque très fort d'inondation

UEi2

Zone urbanisée à dominante d'habitat individuel de faible à moyenne densité soumise à un risque moyen d'inondation

UEi3

Zone urbanisée à dominante d'habitat individuel de faible à moyenne densité soumise à un risque faible d'inondation

UY

Zone urbanisée à destination d'activités

UYi1

Zone urbanisée à destination d'activités soumise à un risque fort d'inondation

UYi2

Zone urbanisée à destination d'activités soumise à un risque moyen d'inondation

UYi3

Zone urbanisée à destination d'activités soumise à un risque faible d'inondation
- Zones à urbaniser

AUa

Zone à urbaniser après les zones AUe, à destination d'habitat avec plan de composition d'ensemble

AUb

Zone à urbaniser après les zones AUe et AUa, à destination principale d'habitat avec plan de composition d'ensemble

AUe

Zone à urbaniser en priorité, à destination d'habitat avec plan de composition d'ensemble
- Zones naturelles

A

Zone naturelle à vocation d'activité agricole

N

Zone naturelle à préserver

Ni

Zone naturelle à préserver soumise au risque d'inondation

NI

Zone naturelle à vocation de loisirs à préserver

Nii1

Zone naturelle à vocation de loisirs à préserver soumise à un risque fort d'inondation

Nii3

Zone naturelle à vocation de loisirs à préserver soumise à un risque faible d'inondation

- Protections particulières

Espace boisé classé à conserver (art. L113-1 du Code de l'Urbanisme)

Espace végétal à préserver (art. L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Limite des secteurs affectés par le bruit situés dans le voisinage des RN437 et RN 9463

Terrains situés à moins de 25 m de bâtiments agricoles (Constructibilité à vérifier avec la Ch. d'agriculture)

Plan de Prévention du Risque Inondation de la Savoureuse (PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 08 octobre 2004)

Emplacement réservé (art. L151-34 4° du Code de l'Urbanisme)

Droit de préemption urbain (D.P.U.) institué par délibération en date du 27 janvier 2005 applicable sur toutes les zones U et AU.